



SAINT-MART ...

... INFOS

N° 2 (Mai 2021)

**Petit journal d'informations du conseil
municipal de la belle commune de
Saint-Martin-le-Bouillant (50800)**

EDITORIAL du MAIRE

Chers concitoyens,

Ce numéro 2 de **Saint-Mart ... Infos** est distribué au moment où se prépare un desserrement des contraintes liées au contexte sanitaire. La vaccination progresse. Les échanges que nous avons avec nos concitoyens montrent une envie de nous retrouver dans la salle des fêtes pour un pot de retrouvailles et dans le bourg pour une des manifestations dont notre commune a le secret et qui fait sa réputation (vide-grenier, moules-frites, ... pour l'instant interdits). Nos routes et nos chemins nous offrent le visage très agréable de notre bocage, et les jours de plus en plus beaux (malgré quelques gelées) invitent à l'espoir. Mais le masque reste obligatoire sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public des parties urbanisées des communes de la Manche, donc les bourgs. Le meilleur est devant nous et j'attends avec impatience le moment de nous retrouver.

Nous avons, à deux reprises, envisagé avec Villedieu-Intercom de mettre en place une vaccination en centre mobile, quelque part autour de (ou dans) la commune, mais les contacts pris montraient que nous ne réunirions pas le nombre minimal de candidats à la vaccination sur les critères imposés. La dernière hypothèse portait sur la vaccination des plus de 70 ans. Les appels que nous avons passés ont montré que la très grande majorité des plus de 70 ans était soit vaccinée, soit disposait d'un prochain rendez-vous.

L'activité municipale se poursuit, avec les dossiers à conduire avec la communauté de communes, avec l'élaboration du budget 2021, avec des projets pour la commune et avec des changements dans notre fonctionnement. Nous y revenons dans ce numéro.

J'avais annoncé dans le numéro précédent un article sur une association, mais la presse locale en a eu la primeur, ainsi que la présentation de nouveaux habitants au village de la Gairie, originaires des Pays-Bas. Là aussi, c'est la presse locale qui a fait l'article.

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro, vous invitent au strict respect des règles de confinement et de distanciation, vous encouragent à vous faire vacciner, souhaitent que nous soyons tous en bonne santé au moment du déconfinement, et vous rappellent **le numéro d'urgence : 07 87 27 26 35**.

Bernard LEMASLE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Elections départementales et régionales : les deux tours se dérouleront les 20 et 27 juin. Des dispositions complexes devront être prises, puisqu'il faudra conjuguer les contraintes sanitaires et le fait d'organiser deux bureaux de vote, chacun accueillant un des deux scrutins.

Toutes les dispositions seront prises pour que les électeurs et les personnes qui tiendront les bureaux de vote n'encourent aucun risque.

Les personnes qui résident dans la commune et ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales doivent, pour pouvoir voter, de toute urgence, se présenter en mairie ou procéder à leur inscription sur le site service-public.fr

France-Services : plusieurs services publics accueillent sur rendez-vous les personnes qui ont besoin de traiter des dossiers. C'est à la communauté de communes (ancienne clinique de Villedieu), à la Maison des Services, que ces permanences se tiennent avec Fabienne Lépicier et Marie Gouin. On prend rendez-vous au **02 33 90 17 90**. Les services publics représentés sont Finances Publiques, la CAF, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, Pôle Emploi, la MSA, Point-Justice et l'ANTS (pour les permis et cartes grises)

BUDGET 2021

Nous avons préparé le budget avec une réunion spéciale de conseil municipal pour faire le point sur plusieurs points (endettement de la commune, nature et volume des recettes, dépenses obligatoires, fiscalité, ...) avant de commencer l'écriture des chiffres de dépenses et de recettes.

La commune dispose d'une réserve correspondant à 50% de son budget annuel. Il n'est bien sûr pas question de tout consommer en une seule opération, mais cela nous donne assurance de pouvoir mener des actions sans charger nos concitoyens, et de faire face à des situations imprévues.

Nous avons décidé de ne pas recourir à un nouvel emprunt : la dette de la commune (qui n'est pas énorme comparée à sa capacité de financement) décroît progressivement. Nous pensons attendre une ou deux années avant d'éventuellement contracter un nouvel emprunt, si nous avons des projets qui le nécessitent.

Nous avons décidé aussi de ne pas augmenter les impôts locaux. La seule variation que certains pourront constater avec leurs impôts locaux des années antérieures sera due au fait que la taxe d'habitation s'arrête et que la part départementale modifie les modes de calcul.

Compte tenu des marges disponibles, nous avons retenu les engagements de dépenses suivants :

- Clôture du cimetière : 6000€ (grille et végétalisation)
- Création de nouvelles caves-urnes : 2000€
- Entrées du bourg : 200€
- Entretien du bourg (emploi de 3h/semaine, avec achat de matériel) : 2500€
- Réfection du muret de l'ancienne mairie (déjà programmé sous l'ancienne mandature) : 6000€
- Débardage sur les voies communales (frais d'entreprise,

(les agriculteurs riverains étant sollicités pour l'évacuation des terres) : 3000€

- Réfection de une ou deux voies communales : 30000€

D'autres projets seront mis en œuvre, qui n'engagent pas de grandes dépenses :

- Associer les jeunes de la commune sur des projets qu'ils voudraient soumettre au conseil municipal. L'un d'entre eux est déjà en cours d'instruction.
- La réalisation du site internet de la commune est en cours. Quand il sera au point, nous vous informerons. L'objectif est de faire connaître la commune et son art de vivre et d'y intéresser d'éventuels acheteurs de maisons en attente d'acheteurs.
- Un contact va être pris avec les services du département pour étudier l'état de notre église en vue de refaire les plâtres intérieurs et l'escalier d'accès au clocher. Avec le département, nous allons aussi étudier la restauration de notre drapeau de la guerre 14-18, sans doute un des rares originaux encore « vivants » des drapeaux de l'après-1^{ère} guerre. Ces deux dossiers nécessiteront des subventions.

Réunion sur la sécurité des équidés

La municipalité a organisé début octobre une réunion entre les propriétaires d'équidés et la gendarmerie pour faire un point de situation, après les agressions enregistrées en plusieurs points du territoire national. L'échange a permis d'évaluer la situation locale et de préconiser des mesures de prévention.

TELEPHONE et INTERNET

La commune de Saint-Martin partage avec de nombreuses autres communes rurales le fait d'être mal desservies, à la fois par l'internet de leur box et par le téléphone mobile. Afin de mesurer les difficultés rencontrées par les habitants de notre commune, en relation avec Villedieu-Intercom, nous mettons en place une enquête par questionnaire que nous vous demandons de remplir. Les résultats seront transmis à Villedieu-Intercom, avec laquelle nous rencontrerons les services et autorités compétentes pour étudier les conditions d'amélioration de cet accès à un service indispensable. Certes, la fibre optique (Internet à très Haut Débit) est annoncée, pour nous entre 2024 et 2026. Mais que faire en attendant ? On nous parle aussi de la 5G (plus rapide, plus puissante et ... plus chère). Mais, à St-Martin, nous serions contents d'avoir déjà la 3G partout et en permanence.

L'enquête porte sur deux points :

1. Le téléphone mobile (avez-vous une connexion permanente chez vous ? Avez-vous un internet de bonne qualité chez vous ?)
2. La ligne de téléphone fixe et son internet (votre internet est-il de bonne qualité ? Quels usages en faites-vous ?)

Avec vos informations, nous espérons pouvoir faire une cartographie communale par hameau et par opérateur. Nous en tirerons des informations quantitatives et qualitatives, mais nous ne diffuserons pas d'informations nominatives.

L'enquête est sur la feuille jointe au bulletin : En cette période de crise, nous avons encore davantage besoin de téléphone et d'internet. Aidez-nous en répondant au questionnaire. Merci !

Il est le doyen de nos résidents à Saint-Martin, et il dit qu'il a 150 ans !

Il a été sabotier, il a vécu l'occupation, il gère l'épicerie avec son épouse, il a été conseiller municipal, maire-adjoint et maire. Tout le monde a reconnu notre concitoyen Jean Lejamtel ! Il est né en 1924, ce qui lui fait 150 ans ! Ce n'est pas de l'arithmétique, c'est de la vie d'humain : il a tellement été bercé du témoignage de son grand-père, qui lui a appris le métier de sabotier, que Jean a l'impression d'avoir sur ses épaules la mémoire conjugée de trois générations, du grand-père au petit-fils.

La mémoire de Jean Lejamtel est un disque dur volumineux dans lequel il a rangé les faits, les personnes, les images, et où sont archivés les dates et le jour de la semaine ! Et quand il promène sa canne et sa casquette dans le bourg, il a le même pas alerte et décidé que celui qui l'anime dans la mobilisation de sa mémoire.

La commune de Saint-Martin comptait 7 automobiles, pour environ 550 habitants, en 1939, quand la guerre éclate. 40 hommes sont mobilisés, dont 30 sont retenus en captivité en Allemagne. Pendant cette longue période de **confinement**, les forces vives manquent à la commune et les enfants sont mis à contribution en même temps que les femmes, qui font vivre les familles, les fermes, les commerces et les entreprises. Dans ce contexte difficile, les adolescents sont amenés à prendre des responsabilités et Jean obtient son permis de conduire à 16 ans. Le goût des automobiles l'amène à faire un apprentissage en mécanique automobile chez un garagiste. Mais une première pleurésie, puis une seconde, le conduisent à devoir changer de voie professionnelle. Jean s'adapte et, finalement, va chez son grand-père qui lui apprend le métier de sabotier, car, comme dit le grand-père, « on aura toujours besoin de sabots ! ».

Jean a été affecté à la défense passive pendant cette période. Il a ainsi commencé son action au service de la commune, qui l'a naturellement conduit à la mairie. Il dit qu'il appartient à une génération qui a, avec l'occupation, déjà fait l'expérience du confinement, mais pendant quatre ans ! Il a le sentiment que cette génération n'a pas véritablement eu de jeunesse.

Après la guerre, Jean s'installe comme sabotier. Il fabrique 3000 paires de sabots par an. La mort du sabot n'est pas due au caoutchouc, dont on a fait les bottes, mais au plastique, qui s'est substitué à tous les matériaux, dans d'innombrables technologies.

En 1965, Jean entre au conseil. Puis, il devient adjoint et, à 70 ans, sans l'avoir vraiment cherché, il devient maire. Il a le sentiment d'avoir, à chaque étape, fait face à un besoin. Et, comme il était disponible pour ce qu'il appelle « le social », il est entré naturellement en municipalité, comme d'autres entrent en religion. Il se rappelle en souriant le surnom que lui donnaient certains : « Jean, c'est le Bon Samaritain ! », traduisant que, quand il y avait un besoin, on savait pouvoir compter sur lui ! Mutualité Agricole, Incendie, Comité des Fêtes, Club de foot, il a été de toutes les organisations. Cet engagement n'a été possible qu'avec l'investissement et le soutien de son épouse, Odette, qui recevait aussi les demandes et qui a géré la salle des fêtes (réservations, entretien, visites, ...) pendant des années.

Quand il devient maire, il sait qu'il va devoir s'engager. Il n'attend pas de remerciements et cela tombe bien : ce n'est pas une charge qui vous crée des amitiés, mais plutôt vous attire protestations et critiques. Pourtant Jean ne regrette pas cet engagement : il a aimé servir ses concitoyens et la commune. Entre la mairie et l'épicerie, il était au centre de la vie du bourg et de la commune. Sollicité à n'importe quelle heure et n'importe quel jour, il se savait utile et en a été heureux, même si la charge a été prenante et l'indemnité très modique. Il se rappelle l'activité communale, avec une épicerie à La Pinelière, deux cafés-épiceries dans le bourg, l'entreprise de scierie-menuiserie-charpente, un atelier de mécanique agricole à la Beltière, le maréchal-ferrant, et 20 sabotiers sur l'ensemble du territoire communal (mais du temps du grand-père, il y en avait une centaine !).

Il a vécu l'époque du remembrement, qui a supprimé des chemins et coupé des haies pour accroître les surfaces des parcelles. Mais il a fallu ensuite accroître la taille des exploitations, au détriment des petites fermes qui ont, depuis, disparu. Jean a aussi envisagé de donner des noms de rues aux voies de la commune. Mais remplacer les noms de villages par des noms de rues, c'était priver le territoire rural de son histoire, appuyée sur les hameaux. Il a finalement renoncé pour que le terroir garde, par la toponymie, la mémoire de son histoire.

Parce que Jean est un homme d'Histoire, une parcelle de la mémoire de notre histoire commune ! Quand je l'ai sollicité, il m'a dit qu'il faudrait écrire un livre entier pour raconter son histoire. Ce que ses petits-enfants pourront faire, parce qu'il a stocké des dossiers leur permettant d'écrire, s'ils le veulent, à travers sa vie de 150 ans, au-delà de l'histoire de Jean Lejamtel, celle de la commune de Saint-Martin-le-Bouillant, à laquelle il a donné tant d'années de sa vie.

Merci Jean !

Le Conseil municipal, les projets et le budget

Le nouveau conseil municipal a été élu le 13 mars et installé le 28 mai. Le Coronavirus a compliqué les choses et rendu plus difficile le contact avec les habitants. Mais le conseil municipal se réunit tous les mois pour gérer les affaires et pour penser la vie communale, avec ses actions et son budget.

Parmi les dossiers qui nous attendent, nous avons celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (voir article « PLUI ») et celui du numérique (voir article « Téléphone et Internet »). Mais nous en avons d'autres, qui vont devoir être hiérarchisés et évalués financièrement pour entrer dans un budget 2021 raisonnable.

Pour le moment ces dossiers ne sont pas encore des projets, puisqu'ils ne sont pas évalués, et ils ne sont pas non plus hiérarchisés pour savoir lesquels nous inscrirons dans le projet de budget 2021 :

- Haie et/ou clôture du cimetière
- Muret de l'ancienne mairie
- Travaux sur le logement au-dessus de l'ancienne mairie
- Gestion des chemins de randonnée
- Débernage sur les voies communales
- Réfection de routes communales (certaines sont très dégradées)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Aménagement et décoration des entrées sur le bourg

Cette liste est indicative et non définitive. Compte tenu des coûts, toutes ces opérations ne pourront pas entrer dans le budget 2021. Mais nous vous dirons ce qui pourra être programmé. Une analyse fine de l'endettement de la commune permettra de choisir le moment le plus adapté à des opérations un peu coûteuses.



Par arrêté préfectoral du 30 octobre 2020, le port du masque est obligatoire dans les bourgs de toutes les communes du département de la Manche.

Art. 1 : [...] Cette obligation s'applique dans les zones urbanisées des communes comprises entre les panneaux de signalisation routière signifiant les entrées et sorties d'agglomération. [...]

(Arr. Pref. N°2020/SIDPC/98, du 30 10 2020, affiché au panneau municipal du bourg.)

Publication du conseil municipal de Saint-Martin-le-Bouillant. Directeur de publication : Bernard Lemasle, maire.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.